

Syctom

Enjeux et actualités du traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne

magazine

03 actualités

● **Sevran : dernière ligne droite**



● **RATP : le tri prend le métro**

04 ensemble

● **Québec : le fil rouge des "3R VE"**



à la une

Ivry-Paris XIII

Quel avenir pour le centre ?

Le SYCTOM envisage de profondes transformations dans le centre d'Ivry-Paris XIII afin de limiter l'incinération des déchets. Point sur les orientations proposées.



Le site d'Ivry-Paris XIII regroupe actuellement un centre de valorisation énergétique et un centre de tri. Il traite 730 000 tonnes d'ordures ménagères et 30 000 tonnes de collectes sélectives par an.

En 2009, le centre de valorisation énergétique d'Ivry-Paris XIII aura 40 ans. Un an plus tard, en 2010, le marché d'exploitation passé avec la société TIRU arrivera à expiration. Face à ces échéances, la question de l'avenir du centre se pose. Alors que la ville d'Ivry a lancé une vaste consultation sur la

problématique des déchets, elle n'exclut ni le maintien d'un centre sur le site actuel, ni sa délocalisation. Par ailleurs, aucune commune ne s'est portée candidate pour l'accueil d'une nouvelle unité de traitement des déchets ménagers. De son côté, le SYCTOM, guidé par sa politique ●●●

05 décryptage

Les Papeteries de la Seine : du carton ondulé recyclé

06 dossier

La valorisation énergétique et le chauffage urbain



●●● générale de diminution des pollutions et des nuisances, propose une profonde transformation de l'existant. Le syndicat privilégie une réduction de la capacité totale de traitement du futur centre de 760 000 t/an aujourd'hui à 600 000 t/an ainsi que la mise en place de nouvelles techniques de valorisation permettant de limiter l'incinération.

Vers un centre de valorisation biologique et énergétique. L'usine actuelle serait alors convertie en un centre de valorisation biologique et énergétique. La récupération de la part fermentescible des ordures



Le SYCTOM prévoit la suppression du panache des fumées et l'intégration architecturale des cheminées.

ménagères après un pré-tri mécanisé permettrait la valorisation des déchets par une unité de méthanisation. Résultat : la capacité d'incinération pourrait être réduite de moitié, passant de 730 000 t/an à 350 000 t/an, tout en garantissant le niveau actuel de production énergétique nécessaire au chauffage et à l'alimentation en eau chaude de 100 000 équivalents-logement. Cette alternative serait accompagnée d'une modification du bâtiment selon les normes HQE (haute qualité environnementale), prévoyant la suppression totale du panache et une meilleure intégration architecturale des cheminées dans le paysage. Autre avancée pour l'environnement : les mâchefers seraient acheminés directement via un tunnel vers le

port d'Ivry, pour être ensuite transportés par voie fluviale. Enfin, il est envisagé de déporter le centre de tri des collectes sélectives actuel sur le site «Danzas», dans le XII^e arrondissement de la capitale, contribuant ainsi à un rééquilibrage des équipements entre Paris et sa banlieue.

Une large concertation organisée par la ville d'Ivry.

Le SYCTOM a présenté ces orientations à la ville d'Ivry, qui, de son côté, a engagé un large débat avec la population. L'objectif est de fournir aux habitants le plus

d'éléments possible pour que chacun puisse se construire une opinion. Lors du Forum sur les déchets organisé en mars 2006, les Ivryen(ne)s, ainsi que les populations et les élus des communes riveraines, ont été invités à s'exprimer sur l'avenir du centre. Les préoccupations qu'ils ont exprimées – meilleure intégration architecturale dans le quartier, qualité environnementale et technique, diminution des capacités de traitement – correspondent aux grandes orientations proposées par le SYCTOM. À suivre...

“Conformément à sa politique générale de diminution des pollutions et des nuisances, le SYCTOM propose de limiter l'incinération par la valorisation biologique des déchets ménagers.”

Les grandes lignes du projet : réduire l'incinération et augmenter la valorisation matière

	Aujourd'hui	Demain	Variation
Capacité de traitement	760 000 tonnes	600 000 tonnes	- 21%
Mode de traitement	Incinération	Méthanisation/Incinération	-
Tonnage traité par incinération	730 000 tonnes	350 000 tonnes	- 52%
Tonnage traité par tri	30 000 tonnes	-	- 100 %
Tonnage traité par méthanisation	-	250 000 tonnes	+ 100%
Production énergétique	100 000 équivalents-logement	100 000 équivalents-logement	0%

baromètre

Zoom sur... L'émission de dioxines des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) d'Ile-de-France

Alors que l'incinération des ordures ménagères était la première source d'émission de dioxines il y a une vingtaine d'années, l'Observatoire régional de la santé (ORS) observe, dans une étude publiée en mars 2006, que cette émission est en nette régression depuis le milieu des années 1990. Elle va encore fortement diminuer cette année grâce aux travaux de mise aux normes réalisés dans les 19 usines d'incinération franciliennes.

- 90%

de dioxines émises par les UIOM entre 2000 et 2006 selon les chiffres de l'ORS.

25 grammes, soit 24,6% des émissions totales toutes sources confondues : tels étaient en 2000 le total et la part de dioxines émises par les UIOM d'Ile-de-France.

2 à 3 grammes, soit un peu plus de 2% : tels sont en 2006 le flux annuel et la part de dioxines issues de ces mêmes UIOM après leur mise aux normes, permettant de respecter le seuil d'émission fixé par l'arrêté ministériel de septembre 2002.



Le futur centre de tri à Sevrans traitera 10 000 tonnes de collectes sélectives par an de onze communes de Seine-Saint-Denis.

Sevrans Dernière ligne droite

En septembre, les premiers coups de pioche marqueront le lancement de la construction du futur centre de tri des collectes sélectives. Mise en service prévue dans 18 mois.

Véritable équipement de proximité, le futur centre de tri à Sevrans complète le dispositif de valorisation des déchets ménagers en Seine-Saint-Denis. Il correspond également à la politique de protection de l'environnement, voulue tant par la commune accueillante que par le SITOM93 et le SYCTOM. En réceptionnant les 10 000 tonnes annuelles de collectes sélectives de onze communes proches, il participe au recyclage des déchets mais permet aussi de limiter la circulation des bennes sur le réseau routier du département. Installé sur une zone d'activités, le centre de tri est également proche d'une zone pavillonnaire. La phase de concertation a permis aux riverains d'exprimer leurs remarques, qui ont été prises en compte dans un cahier

des charges de manière très rigoureuse. En outre, des performances précises sont attendues dans les domaines de l'acoustique, de l'intégration paysagère et des économies d'énergie et d'eau, grâce aux principes de haute qualité environnementale (HQE) qui ont guidé la conception du bâtiment.

Avant même le démarrage du chantier, une phase préparatoire a été nécessaire pour conforter les sols sur une zone de dissolution de gypse. Des injections ont été réalisées jusqu'à 50 mètres de profondeur, et des sondages de

contrôle ont eu lieu jusqu'en juin. Ensuite, en septembre, place aux premières étapes de l'exécution du projet. Avec un chantier qui doit se dérouler sur 18 mois.

Conformément à la démarche du SYCTOM, son Président François Dagnaud va signer avec Stéphane Gagnon, Maire de Sevrans, une Charte de qualité environnementale par laquelle le syndicat s'engage sur un certain nombre d'indicateurs liés à la qualité du cadre de vie. Cette charte s'applique pendant la construction du centre mais aussi durant son exploitation.

Respecter le cadre de vie

Un comité de suivi de la Charte de qualité environnementale sera mis en place dès le début du chantier, afin de veiller au respect des indicateurs applicables à la phase des travaux : horaires et propreté du chantier, gestion des déchets, nombre et circulation des véhicules, bruit... Tout est fait pour réduire les éventuelles émergences sonores, particulièrement lors de certaines phases sensibles : capotage des moteurs durant les fondations, exclusions des engins produisant des vibrations...

RATP Le tri prend le métro



Aux côtés de la Ville de Paris et de l'Ademe, le SYCTOM participe à une opération pilote de tri initiée par la RATP. Son objectif : évaluer la faisabilité d'un dispositif de collecte sélective des déchets des voyageurs dans le métro avant de l'étendre progressivement à d'autres stations. En vertu de l'importance de son trafic, la station Denfert-Rochereau a été retenue pour tester le projet. De juin à décembre 2006, les voyageurs pourront ainsi jeter dans un réceptacle dédié au tri sélectif les journaux et magazines, le papier, le carton, les bouteilles en plastique et les canettes, selon des consignes de tri identiques à celles pratiquées par la Ville de Paris. L'opération sera accompagnée d'une campagne de communication spécifique. Une convention formalisera le rôle des quatre partenaires pendant la durée de cette expérimentation. En plus du traitement des tonnages collectés, le SYCTOM a proposé de recueillir des données quantitatives et qualitatives de cette collecte au fil de l'opération, et d'organiser des visites du centre de tri pour les personnels de la RATP concernés. Le gisement de déchets générés par les voyageurs sur les réseaux de la RATP est estimé à 7 000 tonnes par an, dont 41% de papier, 5% de plastique et 5% de canettes.

Charenton/ Saint-Maurice Des codes-barres sur les bacs

Pour améliorer le suivi de la collecte et la qualité du tri des habitants, la **Communauté de communes de Charenton/Saint-Maurice (94)** a apposé des codes-barres au dos des bacs de collecte. Les citoyens prennent conscience que leurs bacs sont identifiés, et se responsabilisent davantage. Déjà, moins de bacs sont laissés en permanence dans la rue. On attend également de cette initiative une amélioration du geste de tri. Ainsi, les erreurs de tri répétées donneront lieu à un contact avec le gérant, le syndicat ou le propriétaire.

Déchetteries Les professionnels acceptés

Depuis le 1^{er} avril, quatre déchetteries de Seine-Saint-Denis (Sevran, Tremblay-en-France, Villepinte et Le Blanc-Mesnil) sont accessibles aux professionnels. À l'initiative du SEAPFA*, ces ouvertures visent à réduire le nombre de dépôts sauvages qui proviennent d'entreprises. Elles cherchent aussi à mieux encadrer les dépôts des professionnels qui se faisaient passer pour des particuliers et à offrir un service de proximité pour les petits gisements de déchets. Le service est payant pour les déchets industriels banals (DIB) et les déchets toxiques.

* Syndicat intercommunal d'études et d'aménagement des pays de France et de l'Aulnoye.

Québec Le fil rouge des "3R VE"

Pour faire progresser le taux de recyclage des déchets, la Communauté métropolitaine de Québec mise avant tout sur le volontariat et la sensibilité écologique du citoyen.



La ville de Québec souhaite passer, d'ici à 2008, à 60% de taux de recyclage des matières résiduelles contre 26% aujourd'hui. Un important dispositif de conteneurs jalonne le territoire.

Le défi que s'est donné la **Communauté métropolitaine de Québec*** se résume en deux chiffres : 26%, qui correspond au taux actuel de recyclage des déchets, et 60%, qui est l'objectif fixé pour 2008 par la politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Quant au plan d'action, il s'énonce en quatre caractères – 3R VE –, l'idée étant de favoriser dans l'ordre : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des matières résiduelles. Quelques exemples.

Soutien au compostage domestique

Des campagnes incitent les Québécois à modifier la façon dont ils se débarrassent de leurs déchets, et des programmes de soutien très concrets sont menés.

Par exemple, pour inciter au compostage domestique, les résidents peuvent être remboursés de 50% du coût d'achat du matériel, jusqu'à concurrence de 50 \$ par équipement. Le programme soutient aussi l'achat de composteurs communautaires dans les immeubles collectifs, les centres de la petite enfance, les garderies et les écoles. En outre, des séances de formation gratuite sont organisées.

Le Bottin du réemploi

Vêtements devenus trop petits, ordinateurs désuets, meubles démodés et restes de peinture : au Québec, il existe un grand choix d'options pour se départir écolo-



giquement de ces objets. Le Bottin du réemploi, distribué dans tous les foyers de la ville et accessible sur Internet, recense plus de 220 organismes et entreprises de la région qui récupèrent ces produits. La recherche s'effectue soit par objets, regroupés en cinq grandes catégories**, soit par municipalités ou par arrondissements pour la ville de Québec. Les objets sont récupérés par un service de collecte à domicile, ou par le biais de conteneurs répartis sur le territoire.

Bientôt, de nouveaux services

Grâce à la modernisation du centre de tri de la ville de Québec, qui permet de traiter davantage de matières recyclables, en volume et en variétés, d'autres mesures apparaîtront progressivement au cours des prochaines années : remplacement des bacs de 64 litres par des bacs roulants de 360 litres dans les zones résidentielles à basse densité ; extension de la collecte sélective au secteur scolaire ; développement sur tout le territoire d'une nouvelle collecte pour les résidus putrescibles.

* Qui regroupe la ville de Québec et les municipalités régionales de comté de la Côte-de-Beaupré, de l'île-d'Orléans, et de la Jacques-Cartier.

** Les cinq catégories : maison ; matériel électronique ou informatique ; automobile ; encombrants, construction/rénovation ; résidus domestiques dangereux.

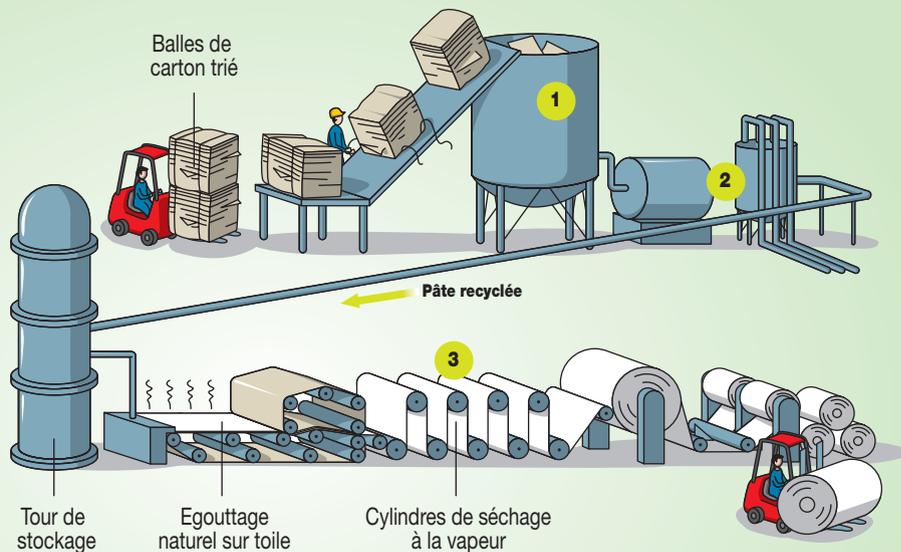
En chiffres

L'industrie québécoise de mise en valeur des matières résiduelles génère un chiffre d'affaires de 1,2 milliard de dollars/an, représentant près de 10 000 emplois au Québec.

Les Papeteries de la Seine Du carton ondulé 100% recyclé

Les Papeteries de la Seine constituent le dernier maillon de la chaîne du recyclage des emballages cartonnés.

Après avoir été collectés puis triés, les cartons sont envoyés vers cette filiale du groupe Smurfit Kappa à Nanterre. Chaque année, elle reçoit 170 000 t de carton et de papier dont 15 000 t proviennent des centres de tri du SYCTOM. Le reste se partage entre des apports d'autres centres de tri, des livraisons directes d'entreprises (grande distribution par exemple), de sociétés spécialisées, les «récupérateurs», ou encore, dans de faibles proportions, d'importation. La production annuelle de papier 100% recyclé s'établit à 160 000 t/an. Elle est destinée à la fabrication de cartons ondulés. Les bobines fabriquées – dont certaines enroulent 35 km de papier ! – constitueront après ondulation la feuille centrale que l'on retrouve dans les caisses cartonnées.



1 Les balles d'emballages cartonnés sont réceptionnées puis envoyées par un tapis roulant vers le «pulpeur». Ce «bain» de papier permet la dispersion dans l'eau des fibres de cellulose et des corps étrangers (plastiques, métal, sable, verre...). Ce premier traitement précède une étape d'épuration plus fine de la pâte à papier ainsi reconstituée.

2 L'épuration définitive de la pâte se fait en passant celle-ci sous pression, dans des filtres, les «épurateurs» et «cleaners», aux tamis de taille différente pour permettre une séparation optimale des éléments. Cette préparation achevée, la pâte à papier est envoyée dans une tour de stockage avant d'être dirigée vers la machine à papier.

3 Une fibre de papier plusieurs fois recyclée perd certaines de ses propriétés. Pour y remédier, de l'amidon de blé est mélangé à la pâte. La pâte à papier est ensuite déversée sur une toile de 5 m de largeur dont la fonction principale est d'égoutter le mélange. La feuille de papier ainsi formée passe sur une série de cylindres de séchage, après quoi le papier séché est conditionné en bobines.

Questions-réponses

Où en est-on en France de la collecte des piles et accumulateurs ?

Les piles et accumulateurs portables* équipent 5 fois plus d'appareils qu'il y a trente ans. Chaque année près de 30 000 t de piles et plus de 3 800 t d'accumulateurs portables sont mis sur le marché. En 2004, le taux de collecte était estimé à 32% (source Ademe).

Pourquoi les recycler ?

Lorsqu'on les jette à la poubelle, ils sont mêlés aux autres déchets et incinérés avec les ordures ménagères. Les composants – mercure, plomb ou cadmium – se dégagent dans les fumées ou restent dans les cendres. Ils contaminent l'environnement. Leur valorisation permet de récupérer des métaux**, dont certains sont coûteux et rares.

À qui les rapporter ?

En France, la loi*** oblige les distributeurs à reprendre les piles usagées de même type que celles qu'ils commercialisent. La plupart du temps, des bornes de collecte sont placées en entrée ou sortie de magasin. En outre, les collectivités locales mettent souvent en place des dispositifs spécifiques dans les déchetteries, et parfois dans les lieux publics.

QR

* Accumulateurs portables de moins de 10 kg, présents par exemple dans les téléphones portables, appareils photo...

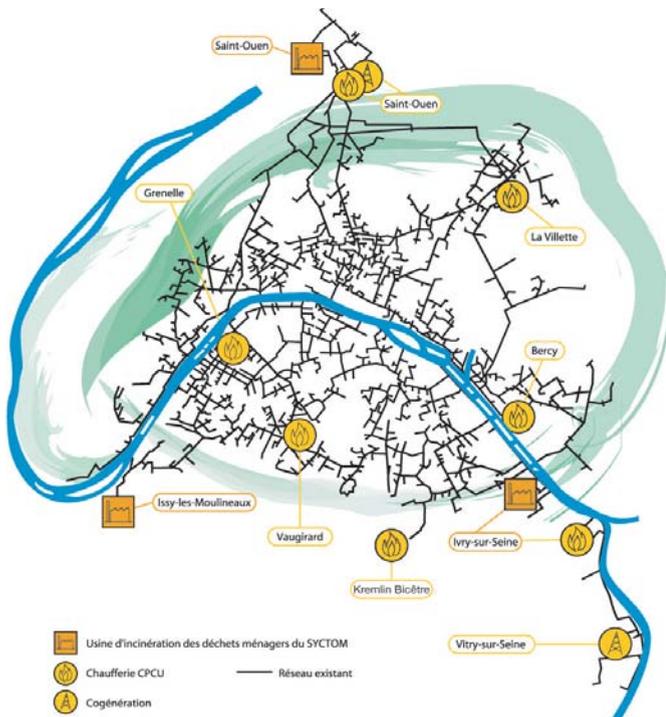
** Fer, zinc, manganèse, cadmium, nickel...

*** Le décret n° 99-374 du 12 mai 1999, relatif à la mise sur le marché des piles et des accumulateurs et à leur élimination, fixe les responsabilités de chacun des acteurs, du producteur au consommateur.

Valorisation énergétique des déchets

Une ressource pour le chauffage urbain

Les centres d'incinération du SYCTOM satisfont la moitié des besoins en vapeur de la Compagnie parisienne de chauffage urbain. Le bilan environnemental de ce procédé est très positif avec l'économie d'énergies fossiles et des sources de pollution diminuées.



Les 430 km de canalisations de la CPCU desservent 600 000 équivalents-logement en vapeur dont la moitié provient des centres de valorisation énergétique du SYCTOM (Saint-Ouen, Ivry-Paris XIII et Issy-les-Moulineaux).

La valorisation énergétique des déchets ménagers représente un enjeu de taille pour l'agglomération parisienne. La forte concentration de logements, mais aussi de bureaux, bâtiments publics et administratifs, hôpitaux, etc., crée une très forte demande d'approvisionnement

en chauffage et eau chaude sanitaire tout au long de l'année.

600 000 équivalents-logement* desservis par la CPCU

Du palais Garnier au Palais omnisports de Paris-Bercy, du Sénat au

musée Grévin, en passant par les hôpitaux publics, les immeubles de bureaux et de logements, ce sont 600 000 équivalents-logement qui sont raccordés au réseau de la Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU). Ce total représente un quart des besoins en chaleur de la capitale auxquels il faut ajouter des secteurs des villes de Vitry, Choisy (le raccordement fin 2005 du Syndicat intercommunal de chauffage urbain de Choisy-Vitry au réseau parisien a permis de supprimer une centrale thermique fonctionnant au charbon et au fioul), Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Saint-Ouen. L'habitat occupe une place privilégiée puisque la CPCU dédie la moitié de sa puissance de production aux 2 100 immeubles privés et près de 50 000 logements sociaux qu'elle dessert via son réseau.

Un chauffage urbain multisource

Pour répondre à ces importants besoins, la CPCU utilise la totalité de la vapeur produite dans les centres d'incinération du SYCTOM. « Cette vapeur issue de la combustion des

“Dans le bouquet d'énergies dont dispose la CPCU, priorité est donnée à la vapeur fournie par le SYCTOM, moins polluante et plus économique que les autres.”

déchets constitue la base de notre source de chaleur, puisqu'elle fournit près de la moitié des besoins en énergie de notre réseau, à côté des trois autres sources primaires [gaz, fioul, charbon ; ndlr]», indique Marie-France Roy, directrice de la communication de la CPCU.

L'atout du chauffage urbain est qu'il peut moduler l'usage de diverses sources d'énergie pour produire de la vapeur en fonction des rigueurs de l'hiver. « En été, la vapeur fournie par les usines du SYCTOM couvre la quasi-totalité des besoins de nos clients. En période de chauffe, nous complétons avec nos propres sites de cogénération au gaz naturel. » Ce recours systématique à la vapeur issue de l'incinération des déchets présente l'avantage d'économiser les énergies fossiles.

Du four-chaudière aux radiateurs

Dans les centres du SYCTOM, la chaleur dégagée par les déchets incinérés dans des fours-chaudière à plus de 900 °C est transformée en vapeur et en électricité, grâce à un groupe turbo-alternateur. Alors que l'électricité sert à faire fonctionner l'usine – le surplus étant

“La vapeur issue de la combustion des déchets fournit près de la moitié des besoins en énergie du réseau.”

La valorisation énergétique du SYCTOM en 2005

Le SYCTOM a vendu 2 910 291 MWh de vapeur à la CPCU en 2005, en provenance de :

Issy-les-Moulineaux 768 478 MWh

Ivry-Paris XIII 919 497 MWh

Saint-Ouen 1 222 316 MWh

Ils permettront la fourniture d'énergie à 300 000 équivalents-logement.



Le four brûle les ordures ménagères à plus de 900 °C. La chaleur ainsi dégagée permet de générer de la vapeur.

vendu à EDF –, la totalité de la vapeur générée est destinée au chauffage urbain (voir encadré). Ce qui permet d'alimenter 300 000 équivalents-logement. La vapeur est envoyée vers les canalisations souterraines du réseau de la CPCU. Soit 430 km de tuyaux alimentant près de 5 300 clients. Dans chaque immeuble desservi, les «échangeurs» transforment la vapeur en eau chaude. La boucle est alors bouclée : l'eau chaude circule dans les radiateurs et les circuits d'eau sanitaire, et les condensats (liquide issu de la condensation de la vapeur) repartent par un

circuit secondaire vers les sites de production, y compris ceux du SYCTOM, pour être réutilisés dans la fabrication de vapeur.

Un mode de chauffage propre et alternatif

Si le chauffage urbain est aujourd'hui considéré comme l'une des meilleures solutions pour lutter contre la pollution et l'effet de serre, c'est qu'il remplace l'équivalent de 6 000 chaufferies collectives d'immeubles, évitant autant de points de pollution dans l'agglomération parisienne. Par ailleurs, les émissions polluantes des usines

d'incinération ont été fortement réduites ces dernières années, en application des normes européennes. Le bilan environnemental de la valorisation énergétique des déchets pour le chauffage urbain reste à ce jour le plus performant. Par exemple, le recours aux usines du SYCTOM permet d'éviter les émissions polluantes de 1 100 tonnes d'oxyde de soufre (SO₂), de 1 200 tonnes d'oxyde d'azote (NO_x) et de 30 tonnes de poussières, qui seraient émises par les sites de production de la CPCU.

* Un équivalent-logement = logement de 80 m² occupé par un ménage de quatre personnes.

La Compagnie parisienne de chauffage urbain (CPCU), c'est :

- 5 300 clients (collectivités locales, ambassades, bâtiments publics et privés, bureaux et logements...)
- 600 000 équivalents-logement desservis
- 430 km de canalisations dans Paris et proche banlieue (plus 6 km/an d'extension en moyenne)
- 8 millions de tonnes de vapeur produite (5,6 millions de MWh de chaleur/an)



La vapeur permet aussi de produire de l'électricité grâce à un groupe turbo-alternateur.

Part des énergies dans la fourniture de vapeur :

- 50% proviennent des déchets ménagers (centres du SYCTOM)
- 27% proviennent du gaz naturel (cogénérateurs CPCU de Vitry et Saint-Ouen)
- 23% de chaufferies au charbon et au fioul TTBTs (très très basse teneur en soufre)

Michel Vampouille, Vice-Président Environnement
et Cadre de vie du Conseil régional d'Ile-de-France

La gestion régionale des déchets : enjeux et opportunités



Quelles sont les particularités de l'Ile-de-France en matière de traitement des déchets ménagers ? En Ile-de-France, les frontières départementales ne sont pas pertinentes. Nous vivons dans une agglomération qui englobe la quasi-totalité du territoire régional. La départementalisation n'aurait pas permis une optimisation des équipements. De plus, la question des transports est l'un des enjeux majeurs de notre Région. La proximité est plus importante que les frontières départementales. Enfin, nous devons trouver collectivement les solutions pour sortir du conflit entre la zone urbanisée centrale et la zone

rurale qui craint d'être la «décharge de l'Ile-de-France» ; la Région est la mieux placée pour garantir l'équilibre des échanges nécessaires.

Vous travaillez à l'élaboration du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA). Quels en sont les enjeux ? La Région propose d'organiser la réflexion autour de cinq objectifs principaux :

- **réduire les impacts écologiques locaux et «l'empreinte écologique» globale** du système de valorisation des déchets, en privilégiant la réduction à la source du volume de déchets, la réutilisation et la valorisation de la matière, l'efficacité énergétique des procédés, l'usage de la voie d'eau et du rail pour les transports et la qualité écologique, au mieux des technologies ;
- **maîtriser les coûts de traitement**, notamment en optimisant la gestion des grands équipements au niveau régional et les filières de recyclage, mais aussi en engageant la réflexion sur les modalités de financement ;
- **favoriser le développement de filières**, économiques et industrielles, du recyclage en Ile-de-France, **l'innovation** et la **valorisation des produits recyclés** ;

- **favoriser les complémentarités entre types de déchets** (ménagers, DIB, agricoles, BTP...) afin de sortir des logiques de traitement par types d'émetteurs et de privilégier les logiques par filières de recyclage ;
- **organiser les complémentarités et les solidarités entre zone centrale et zones périphériques** afin que les «flux» ne soient pas unidirectionnels.

Que pensez-vous des propositions du SYCTOM sur l'avenir du centre d'Ivry-Paris XIII* ? Les propositions du SYCTOM sont en phase avec les objectifs de la Région.

Le choix de la méthanisation pour les déchets fermentescibles est conforme au souhait de la Région de valoriser toutes les énergies disponibles en Ile-de-France afin de réduire le prélèvement sur les ressources fossiles mais aussi les émissions de gaz à effet de serre. La Région approuve le maintien d'une capacité d'incinération. Elle veillera à ce que les méthodes d'exploitation garantissent le très bas niveau des émissions polluantes et à ce que la valorisation énergétique, sous forme d'électricité et de chaleur, reste maximale.

* Voir article pages 1 et 2.

à savoir

Prévention

Le ministère de l'Écologie et du Développement durable a lancé, le 2 mai dernier, le Comité d'évaluation des emballages ménagers. Ce groupe de travail réunit industriels, associations et pouvoirs publics pour promouvoir et améliorer l'éco-conception des emballages ménagers.

Le Tribus de SYELOM

Depuis le 27 mai et jusqu'à la fin du mois de juin, le Tribus va à la rencontre des enfants des communes du SYELOM (92) en présentant une exposition sur le tri et la valorisation des déchets ménagers.

Biennale de l'environnement de Seine-Saint-Denis

Du 28 septembre au 1^{er} octobre 2006, le SYCTOM participera à la 4^e édition de «Terre en tête» au parc départemental de la Bergère à Bobigny. Au programme : animations, expositions et débats autour de l'environnement et de l'écologie urbaine.

Grand prix de l'environnement

Le prix de la catégorie «Gestion et traitement des déchets, valorisation et prévention», parrainé par le SYCTOM, a été attribué à la Ville de Rueil-Malmaison pour sa gestion des déchets de démolition de l'usine Bernard-Moteur. Le second prix revient à Aulnay-sous-Bois pour la mise en place de conteneurs enterrés de collecte des déchets ménagers, d'emballages et de verre.

Erratum

Dans l'article «Bagneux, des cartouches collectées» (SYCTOM Magazine n° 12 - 2^e trimestre 2006), ce ne sont pas 1 349 kg de consommables qui ont été collectés en 2005 comme indiqué mais 1 349 unités.

Syctom
magazine

Internet : www.syctom-paris.fr

SYCTOM magazine est une publication du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération parisienne - 35, bd de Sébastopol - 75001 Paris - Tél. : 01 40 13 17 00 - Fax : 01 42 33 40 47 - Directeur de la publication : François Dagnaud - Rédacteurs en chef : Michel Camy-Peyret, Malik Salemkour - Directrice de la communication : Véronique Menseau - Coordination : Nicolas Seguin - Crédits photos : SYCTOM de l'Agglomération parisienne, Didier Raux, Ville de Québec, RATP, CPCU, Conseil Régional d'Ile-de-France ; Infographie : Picotto - Conception réalisation [] (réf. 1SYCMAGO13). Ce document a été imprimé sur papier recyclé Cyclus - ISSN 1769-8782